

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth Delavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet (arrivée à 20h37), Eric Lucas.

Anne-Charlotte Bénichou (jusqu'à 21h17)
Pierre Bertiaux
Elisabeth Caux
Pierrick Courilleau

Pouvoir à Didier Missenard
Pouvoir à Mireille Delafaix
Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 28
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Michèle Viala est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-87 – SERVICES TECHNIQUES – ADOPTION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L.221-1 à L.221-9 et R.221-1 à R.222-12,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay n°2019-180 du 26 juin 2019 portant adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2019-2024 et notamment l'action n°126 « Mettre en place un système de mutualisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) à l'échelle intercommunale pour alimenter un fonds de transition énergétique »,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay n°2023-111 du 24 mai 2023 approuvant les termes de la convention à conclure avec les communes relative à la mutualisation des Certificats d'Economies d'Energie,

Vu la convention de mutualisation des certificats d'économies d'énergie, ci-annexée,

Considérant l'intérêt de la Commune d'Orsay à mutualiser les ressources et les moyens avec la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay pour favoriser la mobilisation des financements de travaux d'économies d'énergie,

Vu l'avis de la Commission des finances, du développement durable et des affaires générales du 25 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention à conclure avec la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay relative à la mutualisation des Certificats d'Economies d'Energie.
- **Autorise** le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels, ainsi que tout document relatif à ce projet.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget principal des années concernées, fonction, chapitre et articles nécessaires.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le **02 OCT 2023**
et de la publication le **02 OCT 2023**

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

